Annexe 1

Arbre décisionnel pour l'application de l'ordonnance collective *Initier des mesures pharmacologiques pour le soulagement de la douleur légère à modérée ou de l'hyperthermie*

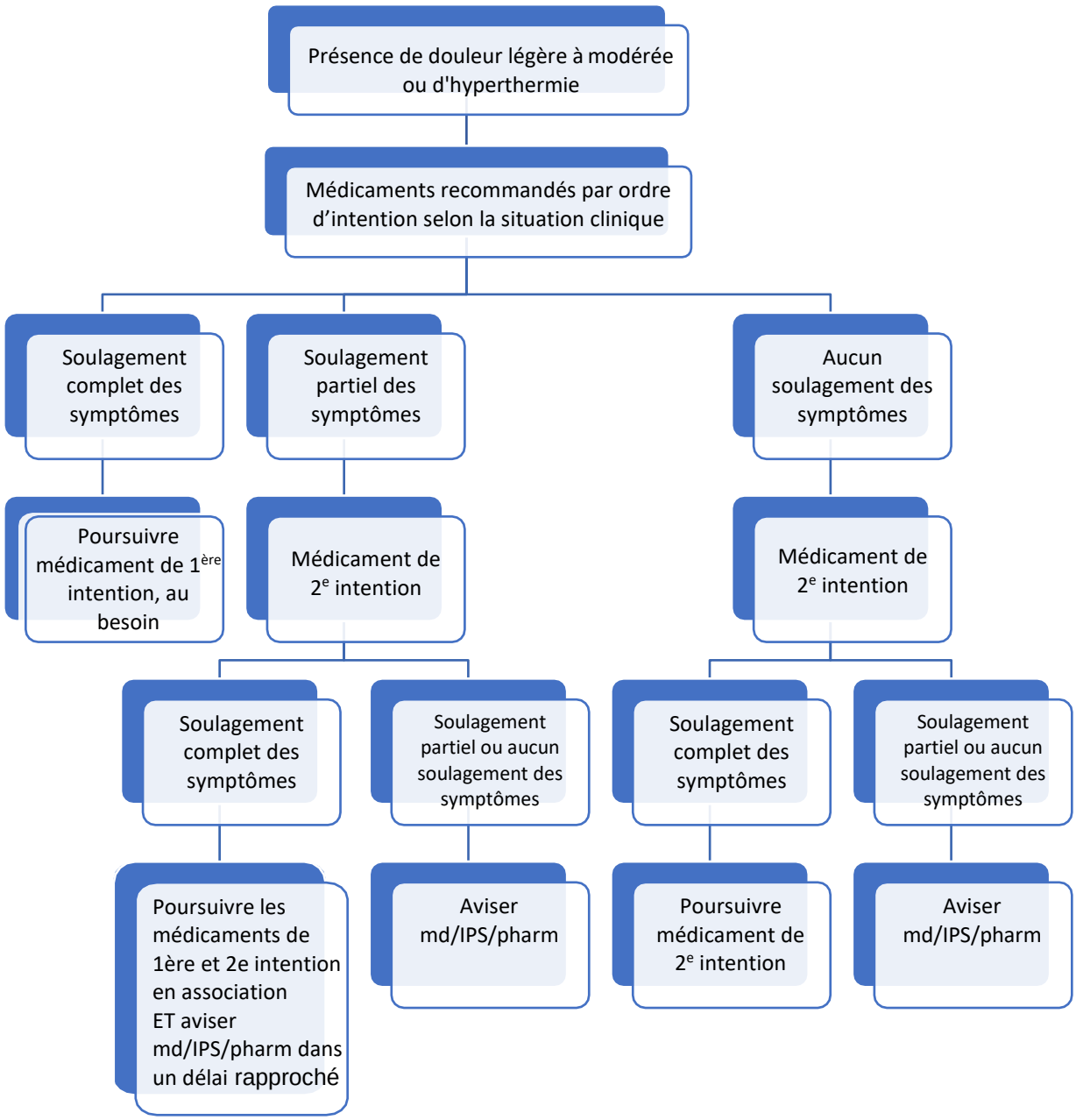

Important : La durée d'application de l'ordonnance collective va dépendre de l'évolution de la condition clinique de l'usager. Il revient à l'infirmière, selon son évaluation et l'évolution de la condition clinique de l'usager, de déterminer le moment approprié d'aviser le médecin, l'IPS ou le pharmacien.